



SDIS 23
Sapeurs-pompiers de la Creuse

Communiqué de presse du 04 septembre 2026

Bilan SDIS 23 activité été 2026

Les faits marquants

Les fortes chaleurs ont été ressenties dès le mois de mai et impacté autant l'environnement que la population cet été. Conséquence directe, l'activité opérationnelle estivale, **du 1^{er} juin au 31 aout**, du SDIS 23 a très fortement augmenté : **3 704 interventions en 2026**, contre 2 984 en 2024, soit **+24 % en 2 ans**.

Le secours et soins d'urgence à personne (SSUAP) demeure très majoritaire dans l'activité du SDIS 23 : **2 747 interventions sur les 3 mois, 74 % de l'activité totale et + 15,8 % depuis 2024**.

L'effet de la chaleur sur les secours et soins d'urgence à personne semble réel mais différé : l'activité augmente surtout dans les deux jours suivant les fortes températures. Au-delà de 36 °C, elle atteint environ **36 interventions par jour**, contre moins de 29 lors des journées plus fraîches. Cette relation de cause à effet est à interpréter avec prudence, l'échantillon étudié étant limité.

Mais la progression la plus spectaculaire concerne les incendies :

470 interventions (tous incendies) entre juin et aout 2026, contre 154 sur la même période en 2024, soit **+205 %**.

Cette augmentation tient avant tout à la multiplication des feux de végétation sur ces 3 mois :

- 208 feux de broussailles ou d'herbes ;
- 35 feux de champs ;
- 26 feux de récoltes ;
- 17 feux de forêt ;
- 50 reconnaissances de fumées suspectes.

Le SDIS 23 a aussi été exceptionnellement sollicité en renfort extérieur : **116 sapeurs-pompiers** ont participé à 16 engagements dans plusieurs départements : **Pyrénées orientales, Aude, Hérault, Var, Gironde, Les Landes.**

En parallèle, les sapeurs-pompiers de la Creuse ont repris **la surveillance de 4 plages** et engagé une vingtaine de volontaires saisonniers.

Plus en détail

Plus de personnels et moyens engagés sur les feux...

Les feux restent très minoritaires sur le nombre total d'interventions sur les 3 mois de l'été mais ont **monopolisé les sapeurs-pompiers sur près de la moitié de leur temps opérationnel.**

La doctrine nationale appliquée aussi en Creuse est un engagement **plus massif et rapide sur les feux de végétation de façon à limiter leur propagation**, ce qui sollicite plus de personnels et de moyens sur le moment. Ensuite, des équipes doivent rester sur place pour noyer les fumeroles et surveiller les éventuelles reprises, ce qui là aussi augmente les durées de sollicitation.

De ce fait, du 1^{er} juin à fin août, environ **82 interventions ont mobilisé au moins 20 sapeurs-pompiers en 2026**, contre seulement 8 sur la même période en 2024. La part des incendies nécessitant un engagement lourd est ainsi passée d'environ **5 % à 17 %**.

Parmi les interventions les plus importantes cet été :

- le feu de 37 hectares à Toulx-Sainte-Croix : **120 sapeurs-pompiers et 26 engins** sont intervenus,
- le feu de 50 hectares à Évaux-les-Bains : il a monopolisé en tout **150 sapeurs-pompiers, 19 engins.**

Insistons particulièrement sur ce point : l'été n'est pas terminé, la végétation et les sols restent très secs, toutes les mesures de vigilance sont donc toujours d'actualité pour épargner les sapeurs-pompiers déjà largement éprouvés cet été.

... et des enseignements déjà pris en compte pour 2027

Ce deuxième été de très forte sollicitation a permis aux sapeurs-pompiers d'étoffer leur expérience en feu de végétation, et conforté le SDIS 23 dans les orientations déjà prises en termes de doctrine opérationnelle, de formation et d'équipement.

Les personnels

Aujourd'hui, 65% des sapeurs-pompiers creusois sont formés « Feux De Forêt » (FDF) niveau 1 (équipier) et/ou 2 (chef d'agrès), soit env. 500 personnels. Cette formation sera progressivement **étendue à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires qui en feront la demande**, sur les plus de 800 que compte la Creuse.

Le renforcement de la formation des cadres est aussi à l'ordre du jour. Une dizaine de « FDF 3 » (pour encadrer 4 équipages de CCF, soit 16 équipiers au total) seront formés dans les 2 prochaines années, mais aussi plusieurs FDF4 et FDF5 supplémentaires.

1 sapeur-pompier et 1 gendarme sont déjà **formés RCCI** (Recherche Causes et Circonstances d'Incendie) en Creuse. Un autre officier sapeur-pompier va débiter cette formation dans les semaines à venir, utile pour rechercher et comprendre ce qui déclenche les feux.

Des formations vont être aussi dispensées en « **brûlage dirigé** » (brûler des parcelles inutilisées l'hiver pour freiner la propagation du feu l'été) et « **feu tactique** » (allumer des « contre-feux », soit brûler des parcelles pour priver un feu en cours de propagation de combustible et l'arrêter).

Le matériel

La rapidité du changement climatique et la réalité de l'activité opérationnelle ont amené les autorités du SDIS 23 à **repenser les choix d'équipement à l'avenir**.

Commandé au printemps dernier, un Camion Citerne Feux de Forêt Moyen Urbain Haute Pression (CCFMUHP), capable de traiter des feux urbains ET de végétation, arrivera en Creuse en 2027.

Synthèse entre un **FPT** (Fourgon Pompe Tonne routier dédié aux feux dits « urbains ») et un **CCFM** (Camion Citerne Feu de Forêt Moyen - tout-terrain 4x4), le **CCFMUHP** est construit sur une base de CCFM et doté d'équipement orienté « urbain », c'est-à-dire échelle, appareils respiratoires isolants individuels, etc. Il reçoit en outre une « **pompe haute pression** » permettant d'alimenter un tuyau sur de grandes longueurs (plusieurs

centaines de mètres) et d'atteindre des feux plus difficiles à traiter avec nos véhicules actuels.

Ce Camion Citerne Feux de Forêt Moyen Urbain Haute Pression sera le premier d'une série destinée à rééquiper le SDIS 23 dans les années à venir.

Convention avec les agriculteurs

La convention signée cet été entre la chambre d'agriculture, le département, la préfecture et le SDIS23 vise à **sensibiliser les agriculteurs** sur les feux de végétation et les actions de prévention, les former sur la façon de travailler des SP, et organiser leur aide en amont (déchaumage) et pendant les interventions (ravitaillement en eau).

Un fil whatsapp est déjà actif pour informer les agriculteurs du lieu de départ de feu, quels effectifs et moyens du SDIS23 sont envoyés, les contacts du commandant des opérations de secours (COS) et de leur interlocuteur sur place, etc.

Et aussi

Renforts

Le SDIS 23 a organisé **16 départs cet été**, surtout à destination des Landes, mais aussi en Gironde, dans le Var, l'Hérault, l'Aude, Les Pyrénées Orientales et en Haute-Vienne. **116 SP ont été sollicités dont 11 femmes**, représentant **679 journées de renfort** entre le 2 juillet et le 19 août. Ce qui leur a permis d'acquérir de l'expérience sur ces « feux hors-normes » sur lesquels ils ont été directement engagés.

A noter aussi **le travail « de l'ombre »** des personnels du Centre de Traitement des Appels et aussi de la chaîne de commandement par l'activation du CODIS, la cellule de « crise » dédiée à la gestion des grosses interventions, ainsi que des PATS, personnels techniques et administratifs.

Surveillance des plages

Une vingtaine de jeunes surveillants et secouristes SPV ont surveillé 4 plages en juillet et août. Le bilan est très positif pour ces jeunes dont plusieurs ont d'ailleurs découvert la Creuse à cette occasion (ils venaient de la région parisienne, du Cantal). Ils ont pu apprécier l'organisation du SDIS, aussi bien pour la partie administrative, la visite médicale, l'approvisionnement et le suivi du matériel de premier secours, le suivi du dispositif par les membres du groupement formation / volontariat mais aussi la

direction de l'état-major.

Quelques interventions ont été menées sur Courtille notamment, l'excellent travail des jeunes surveillants et secouristes est à saluer tout particulièrement.

Une rencontre avec les maires des communes concernées aura lieu prochainement, le SDIS leur proposera de re conduire cette opération l'an prochain et la proposera aussi à d'autres communes.

Focus

Moins d'interventions en août

Nettement moins exigeant pour les secours que juillet, le mois d'août 2026 marque aussi un léger recul par rapport à la même période en 2025. La plupart des indicateurs sont en baisse ou légère augmentation, seules les sollicitations sur les accidents de la route et opérations diverses enregistrent une hausse plus sensible.



Les cyanobactéries en Creuse

La prolifération des cyanobactéries a été responsable de la fermeture de nombreuses zones de baignade cet été en France comme en Creuse. Les conditions climatiques particulières (chaleur, sécheresse...) associées à la présence de nutriments en quantités importantes représentent les deux principaux facteurs de prolifération.

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines susceptibles d'affecter la santé de l'homme et des animaux. Ces risques particuliers ont donc justifié les restrictions imposées et nécessité une vigilance particulière des sapeurs-pompiers en cas d'intervention dans ces milieux à risques particuliers.

Toutefois, **le SDIS23 n'a pas été sollicité de façon vraiment notable** pour cette raison cette année en comparaison des années précédentes.